

AIDE SPÉCIALE LIÉE À LA CRISE DU COVID-19 - RÈGLEMENT

La Ticino Film Commission (TFC), avec son Conseil de Fondation, a décidé de mettre à disposition un budget spécial pour les productions dont le tournage est prévu en 2020 et qui devront faire face à des coûts supplémentaires dus aux normes d'hygiène et de distanciation entrées en vigueur avec la crise du Covid-19.

L'aide octroyée s'ajoute à celle déjà prévue par le règlement standard de la TFC et couvrira une partie des surcoûts occasionnés par les normes en vigueur pour le Covid-19. Les critères pour pouvoir déposer une demande sont les suivants :

- ✓ Le tournage au Tessin aura lieu d'ici le mois de décembre 2020 ;
- ✓ Films documentaires ou de fiction (pas de films pédagogiques, scolaires, publicitaires) ;
- ✓ Moyens ou longs métrages (> 30 minutes) ;
- ✓ Produits ou co-produits par une société de production indépendante ;
- ✓ Durée du tournage au Tessin : une semaine minimum ;
- ✓ Une partie des acteurs et des collaborateurs sont issus de la région.

La demande d'aide doit être transmise à la TFC **d'ici le 15 juillet 2020** avec le dossier de production incluant :

- ✓ Description générale du projet (logline, synopsis...) ;
- ✓ Plan de production et fiche technique ;
- ✓ Lieux de tournage prévus ;
- ✓ Liste des acteurs et des collaborateurs ;
- ✓ Liste des acteurs et des collaborateurs techniques et artistiques résidant dans le Canton du Tessin ;
- ✓ Budget du projet avec dépenses additionnelles liées aux normes en vigueur à cause du Covid-19, dépenses prévues localement, plan de financement.

Les demandes seront examinées sur la base des critères énumérés ci-dessus. La décision sera communiquée au plus tard deux semaines après la date limite pour l'envoi des demandes. Pour les productions prévues en 2020 et décalées en 2021, l'éventuel octroi d'une aide spéciale sera fonction de l'évolution de la situation liée au Covid-19.

Locarno, juin 2020